

▶ 8 JANVIER 2024

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

Actualité

17

structures du réemploi lauréates
de l'Appel à Manifestation d'Intérêt textiles
d'ESS France

Fonds Réemploi textiles : déjà 17 structures de l'ESS spécialistes du réemploi lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt textiles d'ESS France en 2023.

Créés par la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, 2020) les Fonds Réemploi ont pour but de soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire spécialistes du réemploi. Soutenir ses structures s'avère crucial pour qu'elles puissent développer leurs activités : sensibilisation à la surconsommation, insertion, réduction de l'empreinte écologique des produits. Souvent pionnières en matière de réemploi, les structures de l'ESS dessinent une autre forme d'économie et lient les impératifs de circularité et les principes de solidarité.

Les Fonds réemploi sont gérés par les éco-organismes qui doivent leur dédier au moins 5% des éco-contributions annuelles versées par les metteurs en marché des filières concernées. Dans le cadre de la filière textile, l'allocation du fonds réemploi se fait par deux moyens :

- Un soutien à la traçabilité, versé aux structures de l'ESS exerçant une activité de réemploi conventionnées avec Refashion ;
- Des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pilotés par 6 réseaux nationaux dont ESS France, pour financer le fonctionnement ou le développement de projets de réemploi.

L'AMI textiles d'ESS France s'adresse à toutes les structures de l'ESS indépendantes des 5 autres réseaux nationaux participant au dispositif avec une enveloppe totale de 180 000 euros. 17 structures de l'ESS sont lauréates de l'AMI 2023 d'ESS France pour déployer des projets entre le 1er janvier et le 30 septembre 2024. Grâce au relai du réseau des CRESS, les lauréates couvrent l'ensemble du territoire national. Le dispositif est annuel et un nouvel AMI sera lancé par ESS France au premier trimestre 2024.



Pour aller plus loin :

- ESS France - Le fonds réemploi de la filière textile
- Refashion - A propos de Refashion
- Refashion - Tout savoir sur la loi AGECE